

PROGRAMME VOLONTAIRES POUR LA PRESERVATION DES FORETS (V-FORETS)

Proposition d'accueil d'un volontaire international d'échanges et de solidarités Sur le projet OSCAgri-Pool II, République du Congo

Lieu de la mission et durée de la mission

La mission est basée à Kinkala, dans le département du Pool, en République du Congo (à 80 km de Brazzaville)

12 mois à partir de septembre 2024

Le cadre partenarial

La mission est proposée dans le cadre des projets de **coopération décentralisée existant entre Ribeaupillé et le Conseil Départemental du Pool**.

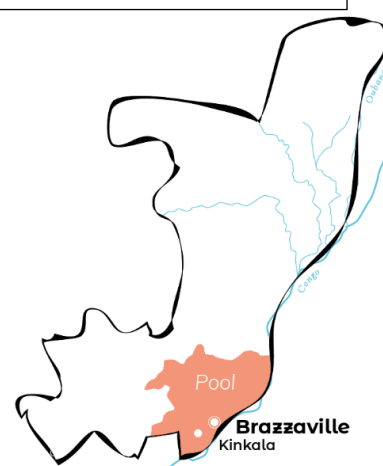
Bâtissant sur les acquis d'un partenariat de coopération décentralisée de plus de 14 ans, le Conseil départemental du Pool et la Ville de Ribeaupillé, ont d'emblée associé l'Ircod, devenu Gescod. Depuis 2010, cette coopération a permis la réalisation de 4 programmes consécutifs axés sur le développement rural.

L'ensemble de ces actions, menées à travers des échanges d'expertises continus et structurés, visent à consolider les capacités de maîtrise d'ouvrage de la collectivité congolaise et à accompagner la structuration des filières agricoles en vue de renforcer durablement le développement économique du territoire. Sur la dimension agricole, l'AFDI Alsace met à disposition l'expertise de ses membres depuis plusieurs années à travers de l'appui / conseil, des missions d'expertises sur place et l'accueil de producteurs Congolais sur le territoire de l'ancienne Région Alsace.

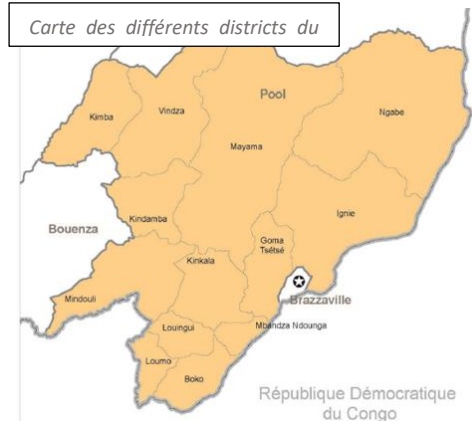
En juin 2022, le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangère (MEAE) a décidé de soutenir la proposition de Ribeaupillé de réaliser un programme triennal sur le secteur agricole. Il complètera les activités prévues dans le cadre d'un projet européen de 4 ans porté par Gescod et signé en septembre 2022. Ce projet se nomme **OSC-Agri Pool II**.

Gescod (Grand Est solidarités et coopérations pour le développement) est le réseau régional de la Région Grand Est en France dédié à la coopération internationale et à la solidarité. Son objectif est d'appuyer le développement des actions de solidarité et de coopération internationales des acteurs régionaux dans une logique de dynamique d'échanges, de concertation et de subsidiarité. Dans le cadre de l'appui aux collectivités dans le montage et la mise en œuvre de leur projet de coopération décentralisée, Gescod est présent dans 13 pays dont le Congo. Gescod dispose également l'agrément pour l'envoi de Volontaire de Solidarité Internationale. En savoir plus sur www.gescod.org.

Localisation du Pool dans le Congo I



Le Congo et le département du Pool : En 2018, le Congo se place 137^e sur 189 pays dans le classement IDH. L'économie de ce pays à revenu intermédiaire repose encore majoritairement sur la rente pétrolière. Dans un contexte de reconstruction permanente depuis le conflit des années 1990/2000, aggravé depuis 2015 par une crise économique liée à la chute des cours du pétrole, environ 45% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (59% de la population rurale dans l'extrême pauvreté). Le partenariat cible le développement du secteur agricole et des services ruraux à l'échelle du département du Pool, très majoritairement rural. De ce fait, elle répond aux enjeux de diversification de l'économie souhaités et promus par le Gouvernement de la République du Congo, notamment par le biais du développement de l'agriculture et de l'élevage afin de réduire la dépendance du pays aux importations alimentaires. Ce développement agricole doit cependant se faire en étant résilient par rapport au changement climatique tout en préservant les espaces naturels et notamment les forêts.



La forêt et l'agriculture dans le Pool

Représentant moins de 4% du PIB, l'agriculture ne permet pas de couvrir les besoins alimentaires du Congo malgré son potentiel (10 millions d'ha de terres cultivables, dont 1/3 non exploitées) notamment dans le Pool qui a une forte vocation agricole.

Situé en périphérie de la capitale Brazzaville, le Département du Pool est un territoire historiquement agricole et autrefois perçu comme le grenier de Brazzaville. Les événements socio-politiques des années 1990-2000 puis de 2015-2016 ont fortement impacté le tissu productif du territoire. Dans les districts les plus touchés, les activités productives ont été abandonnées, les cheptels décimés et les infrastructures détruites. Les interventions du gouvernement congolais sur le territoire du Pool en matière d'agriculture témoignent d'un réel besoin de structuration et d'organisation de l'activité agricole dans le département.

Le département du Pool est désormais marqué par une déforestation progressive et incontrôlée qui a aussi des conséquences néfastes sur les espaces agricoles. Les différents conflits sur le territoire congolais ont poussé les populations à se tourner vers la vente du bois et du charbon, tout en se détournant des activités liées à l'agriculture. Le bois de chauffe et le charbon en sac sont généralement les produits les plus vendus dans les villages (avec le manioc). Kinkala et ses environs sont les premiers pourvoyeurs en bois de chauffe pour les habitants de Brazzaville. De fait, le charbon est la principale source d'énergie utilisée dans les ménages congolais, avant le gaz, le pétrole dit lampant et l'électricité. Cette source d'énergie est majoritairement utilisée dans les foyers pour les besoins alimentaires (cuisson).

Au-delà des conséquences écologiques désastreuses (perturbations pour le stockage du gaz carbonique, perturbation des cours d'eau, l'érosion des sols, augmentation des températures en zones déforestées, raréfaction ou disparition d'espèces animales et végétales comme les singes, les oiseaux et plantes de cueillette) la déforestation menace grandement les peuples autochtones, leurs droits, leur culture et même leur survie selon l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme. Ils sont directement impactés par la surexploitation des ressources naturelles forestières. Ces derniers éprouvent de plus en plus de difficultés pour se nourrir et se soigner, les ressources alimentaires et les plantes médicinales provenant directement de la forêt. Les autochtones quittent alors progressivement la forêt par nécessité et s'installent pour la plupart en périphérie des villes ou villages, dans des bidonvilles où les conditions de vie sont très compliquées. En plus d'être confrontés à des contraintes environnementales, s'ajoutent aussi des contraintes socio-économiques. Leur droit à l'auto-détermination, pourtant reconnu par les Nations Unies, est systématiquement violé. Sans ressources, en situation d'extrême pauvreté, et marginalisés dans tous les aspects de la vie courante, les autochtones sont souvent stigmatisés et discriminés de manière continue, ce qui entraîne en conséquence des tensions sociales

Le projet OSC-Agri Pool II

Présentation succincte du projet

L'objectif du projet OSC-Agri Pool II est **d'améliorer le pouvoir d'agir des Organisations de la Société Civile (OSC) du Pool et des jeunes agriculteurs et agricultrices dans leur contribution aux objectifs de développement durable et dans le développement socio-économique de leur territoire**. Les résultats visés sont :

1. Les OSC du département définissent et mettent en œuvre une quinzaine de projets de développement local et de protection des populations vulnérables (populations autochtones, populations impactées par la guerre, femmes)
2. Les jeunes ruraux sont sensibilisés aux métiers agricoles, appuyés pour leur installation en tant qu'exploitants ; le département dispose par ailleurs d'un réseau de maîtres de stage capable d'offrir une formation pratique agropastorale
3. Les mesures préconisées par le « Livre Blanc » (ouvrages regroupant les mesures proposées par les agriculteurs pour le développement du secteur dans le Pool) des paysans du Pool sont appliquées, notamment celles en faveur des femmes
4. Les interactions entre les territoires du Pool et de Ribeaupville se renforcent notamment via des actions d'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale (résultat spécifique au projet MEAE)
5. Les résultats sont évalués, les apprentissages capitalisés et partagés via une communication performante

Pour réaliser ces objectifs, Gescod s'appuie sur les organisations paysannes du Pool et notamment :

- L'Union Départementale des Organisations Paysannes du Pool (UDOPP), qui est une organisation faitière qui regroupe les unions locales, qui elles sont à l'échelle des districts. L'UDOPP vise à défendre les intérêts des paysans et joue le rôle d'interface avec les autorités locales (Conseil Départemental du Pool et services déconcentrés).
- L'Association des Fermes Pilotes du Pool (AFPP) qui est un regroupement d'exploitants agricoles offrant des services à d'autres producteurs plus petits (formation notamment) et qui sont des moteurs du développement local.

Le projet OSC-Agri Pool II, qui peut être renforcé par l'engagement d'un volontaire, répond en outre à plusieurs plans et axes stratégiques mis en place à l'échelle départementale, nationale voire internationale :

- Le Plan National de Développement (PND) de la République du Congo pour la période 2022-2026 ;
- La stratégie nationale congolaise REDD+ sur la protection de l'environnement forestier ;
- Le programme National d'Afforestation et de Reboisement (PRONAR)¹ porté par le ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable au Congo ;
- Le projet de Renforcement du potentiel en bois – énergie durable (PROREP), prôné par ce même ministère ;
- La loi N22/030 du 15 juillet 2022 sur la protection et la promotion des droits des peuples autochtones, promulguée en novembre 2022 ;
- Les Objectifs de Développement Durable (surtout les ODD 1, 2, 4, 5, 10, 12, 15, 16 et 17).

Pour mettre en œuvre ce projet, Gescod dispose de 6 agents sur place (1 personne expatriée et 5 salariés locaux) + 1 personne mis à disposition par le Conseil Départemental du Pool. Les équipes sont basées dans les locaux du Conseil Départemental à Kinkala.

L'intégration du volontaire dans les activités du projet :

Par rapport aux résultats à atteindre dans le cadre du projet OSCAgri-Pool II, le Volontaire peut particulièrement appuyer sur les volets 1, 2 et 4.

Les missions proposées au volontaire

Sous la supervision de la cheffe de projets, en concertation avec les différents acteurs du projet présents au Congo et le chargé de mission du siège, le volontaire devra :

Accompagnement des acteurs sur le terrain et renforcement des capacités pour les missions liées aux enjeux agricoles et forestiers.

1. Contribuer à la production de modules de formation et de capitalisations en lien avec les activités du projet notamment sur l'agroécologie et l'agroforesterie.

¹ [MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE \(MEFDD\): Programme National d'Afforestation et de Reboisement \(gouv.cg\)](https://www.gouv.cg/fr/le-ministere-de-leconomie-forestiere-et-du-developpement-durable-mefdd-programme-national-dafforestation-et-de-reboisement)



- Répertorier les pratiques des paysans du Pool et en faire un catalogue ou manuel de bonnes pratiques, y compris sur des techniques anciennes et désormais minoritaires – gestion durable des ressources et valorisation des savoirs ancestraux
 - Consolider les contenus des modules de formation déjà existant au niveau du projet (ex. module sur l'agroécologie), développer de nouveau (ex. agroforesterie) et assurer leur mise en forme pour être diffusable en externe. Cela sera réalisé en lien avec le Réseau Agroécologie Congo (RAC).
 - Actualiser les fiches de références technico-économiques (sur le fonds et sur la forme)
2. Renforcer les compétences des agriculteurs et améliorer les pratiques plus respectueuses de l'environnement
- Mener des diagnostics agraires sur 4 districts pour actualiser les données d'OSC I.
 - En lien avec l'activité précédente, et à travers un échantillonnage, caractériser le degré d'agroécologisation des exploitations agricoles du Pool (cf guide et outils pour l'évaluation sur l'agroécologie, Éditions du Gret & Éditions Quae)
 - Accompagner les équipes du projet dans les outils de suivi/évaluation des exploitants agricoles (base de données, mesure de l'évolution des pratiques, évolution économique)
 - Accompagner les porteurs de projets de la société civile financés dans le cadre d'OSCAgri Pool II qui proposent des actions sur la préservation de l'environnement et des espaces forestiers (ex. Afrique Action et autres entités à sélectionner qui travaillent sur les activités génératrices de revenus sur l'arboriculture et la transformation des fruits).
 - Organiser des tables rondes avec les CSA pour échanger sur l'importance des semences paysannes, de la conservation et reproduction de variétés traditionnelles et locales pour l'agriculture durable (résilience, adaptation locale aux conditions spécifiques des sols et du climat...);
 - Appuyer à la dynamisation des Commissions jeunes engagés pour la nature et l'environnement au sein des Unions locales

Sensibiliser les communautés locales et autochtones (CLPA) et les jeunes sur les enjeux du changement climatique et de la préservation des forêts.

3. Accompagner les Organisations de la Société Civile (OSC) travaillant avec les peuples autochtones (ex. : Afrique Action). Le projet OSCAgri-Pool II finance des initiatives des OSC dont l'une est portée par Afrique Action qui sensibilise et forme les communautés locales
- Réfléchir aux acteurs, institutions, organisations qui peuvent être ciblées par le document de plaidoyer.
 - Appuyer à l'élaboration d'un document de plaidoyer axé sur plusieurs thématiques :
 - L'impact positif des autochtones sur la préservation des forêts.
 - La contribution à l'autonomisation des autochtones.
 - La préservation et valorisation des savoirs et savoir-faire des autochtones sur les forêts.
4. Mettre en place des activités liées à l'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) au Congo et en Grand Est.
- Appuyer à la sensibilisation des jeunes et des paysans du Pool sur les enjeux du changement climatique et de la déforestation, ses causes et ses conséquences, en organisant des séances d'information et des ateliers éducatifs. L'activité sera réalisée en lien avec les Chefs de Secteur Agricole (CSA, représentation déconcentrée du ministère de l'Agriculture au niveau des districts). Les écoles et villages du Grand Boko, et de Kinkala seront particulièrement ciblés.
 - Contribuer à élaborer des jeux d'animation et des supports pédagogiques pour inciter les élèves et les jeunes à agir en faveur de la protection des forêts et de l'environnement (jeux de rôle, présentations visuelles, discussions groupées...).
 - Accompagner à l'animation des échanges entre les jeunes du lycée agricole de Wintzenheim et les jeunes agriculteurs du Pool. Les échanges porteront sur les modèles agricoles et l'adaptation des pratiques au changement climatique.



Les ODD concernés



Connaissance et aptitudes

Formation

- Formation en bac +5 en agronomie, ou formation en lien avec l'environnement

Connaissances / aptitudes

- Connaissances agronomie, agroécologie, agroforesterie
- Curiosité, créativité, sérieux et investissement dans le travail
- Capacités d'adaptation au contexte et aux besoins locaux
- Autonomie, capacités organisationnelles, savoir-être force de proposition
- Grandes qualités relationnelles requises : bonne capacité d'expression orale et écrite, d'écoute et d'observation, de prise de recul
- Des connaissances en Système d'information géographique (SIG) seraient un plus.
- Avoir déjà vécue une expérience à l'expatriation serait un plus

Référents opérationnels sur le terrain

Noura BELMSAGUEM, Cheffe de projet OSCAagri Pool II, basée au Congo

François SIMON, Chargé d'appui aux coopérations décentralisées et chargé de mission Congo

Au Congo, Gescod dispose d'une cheffe de projet expatriée depuis 3 ans au Congo (Noura Belmsaguem) et de 5 salariés de droit local. Le volontaire sera intégré au niveau des équipes et ne travaillera pas seul dans ses missions. Un second volontaire est en cours de recrutement sur un autre projet sur un processus de recrutement (formation au départ ensemble) et une durée de mission similaire.

Conditions matérielles

Mission basée dans le département du Pool avec comme base de vie Kinkala.

- Ordinateur portable mis à disposition du volontaire
- Billet d'avion + frais de visa + assurances prises en charge par Gescod
- Indemnité VSI d'un montant équivalant à 1600€ par mois (comprenant l'indemnité de logement, les déplacements locaux, et la communication)
- Une indemnité d'installation de 600€
- Une indemnité retour de 800€

Aspects pratiques

Formation au départ :

- Obligatoire, elle sera organisée fin aout/début septembre dans les locaux de Gescod à Strasbourg.
- Gescod porte la mission du VSI et est à ce titre responsable de suivi administratif et du bon déroulement de la mission. Une personne au siège, au sien du pôle mobilité jeunesse, fera régulièrement des points pour s'assurer que la mission se passe dans de bonnes conditions.

Météo :

- Saison chaude et humide d'octobre à mai (certains villages sont difficiles d'accès)
- Saison sèche de juin à septembre avec température plutôt fraîche surtout la nuit (meilleure accessibilité des villages).



Santé :

- Zone de paludisme
- Fièvre jaune obligatoire (avoir son carnet de vaccination international avec soi)
- Il y a aussi régulièrement des cas de Dengue
- La vaccination contre l'hépatite A et la fièvre typhoïde est recommandée

Sécurité :

- Les zones frontalières sont classées en zone orange par le MEAE mais le volontaire n'y effectuera pas de mission
- Sur Brazzaville il convient d'être vigilant la nuit même si les risques sont modérés.
- Il est recommandé de s'inscrire sur le fil d'Ariane avant la mission

Arrivée à Brazzaville :

- Avoir le certificat d'hébergement (+copie)
- La lettre d'invitation (+ copie)
- Sa convention de stage (+ copie)
- Son adresse de résidence si nuitée à Brazzaville (renseignée dans le certificat d'hébergement pour Kinkala)
- Communiquer le numéro de Noura Belmsaguem aux autorités de l'aéroport
- Carnet de vaccination fièvre jaune obligatoire*

Un chauffeur attendra le volontaire à l'aéroport.

Modalités de candidature : Les candidatures (CV détaillé + LM précisant la date de disponibilité) sont à adresser sous l'objet « VSI Gescod – Programme V-Forêt – Congo » à recrutement@gescod.org avant le 19 juillet 2024.

